

Stratégie Global Sustain

# Politique de filtrage d'exclusion

ÉQUIPE ACTIONS INTERNATIONALES | MAI 2021

## FILTRAGE D'EXCLUSION

La présente politique de filtrage d'exclusion se rapporte à la stratégie Global Sustain (la « Stratégie ») de Morgan Stanley Investment Management, gérée par l'équipe Actions Internationales (l'« Équipe d'investissement »). Elle couvre un certain nombre de véhicules gérés par l'Équipe d'investissement selon la stratégie Global Sustain, y compris le Morgan Stanley Investment Fund (« MS INVF ») et des comptes dédiés conformément aux accords conclus séparément avec les clients concernés. L'Équipe d'investissement applique un filtrage d'exclusion à la Stratégie, qui comprend un filtre d'intensité des émissions de gaz à effet de serre (« GES »)<sup>1</sup> et des exclusions de secteurs et de sous-secteurs, comme détaillé ci-dessous.

Le filtrage des exclusions consiste à éviter sciemment les investissements dans certains secteurs ou émetteurs. Les restrictions ci-dessous s'appliquent avant l'investissement au moment de l'évaluation de l'univers de la stratégie et revêtent un caractère contraignant.

### 1. Exclusions par critères d'intensité des émissions de GES :

La Stratégie écarte dans un premier temps tout investissement dans les entreprises dont l'Équipe d'investissement estime qu'elles entretiennent le moindre lien avec les énergies fossiles selon la classification de la base de données MSCI ESG Business Involvement Screening Research (« MSCI ESG BISR »)<sup>2</sup>, ou dans toute entreprise assimilée aux secteurs et sous-secteurs suivants en vertu des normes de classification mondiales des secteurs de MSCI (« MSCI GICS »)<sup>3</sup> :

- *Matériaux de construction*
- *Énergie*
- *Métaux et Exploitation Minière*
- *Services aux collectivités (hors énergies renouvelables et services liés à l'eau)<sup>4</sup>*

<sup>1</sup> Le Protocole GES détermine des cadres détaillés et standardisés à l'échelle mondiale afin de mesurer et gérer les émissions de GES des activités, chaînes de valeur et mesures d'atténuation du secteur public et privé. Selon le Protocole GES, les émissions de GES incluent le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), les hydrofluorocarbones (HFC), les perfluorocarbures (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>) mesurées en tonnes métriques de CO<sub>2</sub> et en équivalent CO<sub>2</sub>. Les fournisseurs tiers de données ESG ont généralement recours au Protocole GES pour mesurer l'intensité des émissions de GES d'une entreprise. De plus amples informations à propos du Protocole Gaz à effet de serre figurent sur le site <https://www.ghgprotocol.org>.

<sup>2</sup> Entreprises entretenant des liens avec les énergies fossiles (charbon thermique, pétrole et gaz), notamment celles qui possèdent des gisements, dont les revenus sont liés et qui produisent ce type d'énergie.

<sup>3</sup> GICS est un système de classification sectorielle hiérarchisé en quatre niveaux. La classification des entreprises repose sur des critères quantitatifs et qualitatifs. Chaque entreprise se voit attribuer une classification GICS dans un sous-secteur sur la base de son activité principale. Les indices MSCI et S&P Dow Jones utilisent essentiellement le critère des revenus pour définir l'activité principale d'une entreprise. Toutefois, les bénéfices et la perception du marché sont également considérés comme des critères importants aux fins de la classification et sont pris en compte lors du processus de revue annuelle.

<sup>4</sup> Services publics (à l'exception des services publics d'électricité renouvelables et liés à l'eau), y compris toute entreprise dont l'activité principale implique la production et/ou la distribution d'énergie nucléaire.

Les émetteurs restants seront ensuite classés par leur intensité estimée d'émissions de GES. Les émetteurs dont l'intensité d'émissions est la plus élevée sont exclus de l'univers. Pour de plus amples détails, veuillez consulter la section relative à l'Intensité des Émissions de GES.

## 2. Exclusions de secteurs / sous-secteurs :

Outre les exclusions ci-dessus basées sur les GES, l'Équipe d'investissement écarte systématiquement toute entreprise classée dans les secteurs ou sous-secteurs MSCI GICS suivants :

- *Brasseurs*
- *Casinos et jeux d'argent*
- *Vins et spiritueux*
- *Tabac*

Par ailleurs, l'Équipe d'investissement exclut toutes les entreprises dont plus de 10 % des revenus proviennent de l'un des domaines suivants selon la base de données MSCI ESG BISR :

- *Divertissement pour adulte*
- *Alcools*
- *Armes à feu à usage civil*
- *Jeux d'argent*
- *Tabac*
- *Armes*

## 3. Exclusions liées aux armes controversées :

La Stratégie s'engage à ne pas investir dans une entreprise qui, conformément à la méthodologie de l'Équipe d'investissement, est impliquée dans le domaine des armes controversées, notamment dans les entreprises exclues de l'indice MSCI World ex Controversial Weapons en raison de leurs liens avec des armes controversées au sens de la définition de l'indice en question.<sup>5</sup> De plus, l'Équipe d'investissement interdit tout investissement dans les entreprises dont au moins la moitié du capital est détenu par une société liée aux armes à uranium appauvri et les entreprises détenant entre 20 % et 49,9 % du capital d'une société liée aux armes à uranium appauvri.

## Intensité des émissions de GES

La Stratégie cherche à atteindre une intensité d'émissions de GES nettement inférieure à celle de l'univers de référence (qui est défini, uniquement aux fins de la comparaison de l'intensité des émissions de GES, comme pour les entreprises de l'indice MSCI AC World dont la capitalisation boursière est supérieure à 5 milliards USD). La Stratégie vise un niveau d'intensité d'émissions de GES au moins inférieur de 50 % à celui de l'univers de référence, sur la base des émissions de champ d'application 1 et 2. Pour atteindre cet objectif, la Stratégie emploie un filtre d'exclusion contraignant basé sur l'intensité d'émissions de GES des entreprises, selon leur chiffre d'affaires. Ce filtre est conçu pour repérer et exclure les entreprises présentant une intensité d'émissions de GES relativement forte et n'ayant pas encore été identifiées par les exclusions contraignantes susmentionnées, ou dont l'intensité d'émissions de GES n'est pas estimée et/ou ne peut pas être estimée (à l'appréciation de l'Équipe d'investissement). L'Équipe d'investissement a recours à des fournisseurs de données tiers pour évaluer l'intensité d'émissions de GES des entreprises selon les chiffres de leurs revenus, sur la base des émissions de champ d'application 1 et 2.

Dans certains cas, les données d'émetteurs spécifiques peuvent être indisponibles ou estimées par un autre fournisseur de données tiers, ou encore par l'Équipe d'investissement à partir de méthodologies internes ou d'estimations raisonnables. Les méthodologies peuvent varier en fonction des fournisseurs de données, de telle sorte qu'en cas de changement de méthodologie du fournisseur de données favori, les estimations d'intensité d'émissions de GES d'un ou plusieurs émetteurs pourront également changer radicalement. En outre, l'Équipe d'investissement fera de son mieux pour exclure toute

<sup>5</sup> L'application de ce filtre conduit l'Équipe d'investissement à s'interdire d'investir dans les entreprises impliquées dans le domaine des armes controversées, notamment dans les entreprises exclues de l'indice MSCI World ex Controversial Weapons en raison de leurs liens avec des armes controversées au sens de la définition de l'indice en question. Cet indice a été mis au point à destination des investisseurs souhaitant ne pas s'exposer aux bombes à fragmentation, aux mines antipersonnel, à l'uranium appauvri, aux armes chimiques et biologiques, aux armes à laser aveuglant, aux éclats non localisables et aux armes incendiaires (phosphore blanc).

entreprise dont il est établi qu'elle entretient des liens avec les énergies fossiles (possession de gisements, revenus liés et production d'énergie), mais il se peut que des informations soient manquantes ou qu'elles ne soient pas totalement représentatives des activités de l'émetteur.

L'application de l'ensemble des critères d'investissement basés sur les GES doit permettre de réduire sensiblement les émissions par rapport à l'univers de référence. Appliqués ensemble, ces filtres visent une réduction d'au moins 20 % des émissions de l'univers de référence. L'Équipe d'investissement s'engage à faire en sorte qu'au moins 90 % des émetteurs de titres en portefeuille soient évalués au regard de ces critères.

### **Conformité à la politique d'exclusion**

Cette politique de filtrage d'exclusion s'applique aux investissements détenus directement par la Stratégie. Les investissements détenus par la Stratégie, mais qui ne répondent plus aux conditions d'éligibilité après leur acquisition par la Stratégie, seront vendus. De telles cessions auront lieu sur une période choisie par l'Équipe d'investissement, en tenant compte des intérêts des porteurs de parts de la Stratégie. L'Équipe d'investissement révisé cette politique de manière périodique et toute modification sera consignée dans le présent document. En plus de la surveillance continue exercée par les gérants de portefeuille, l'équipe de Surveillance des portefeuilles de Morgan Stanley Investment Management intègre les critères d'exclusion dans son système et utilise un processus automatisé pour contrôler le respect des directives d'investissement. Ce dispositif inclut la surveillance des règles pré- et post-trade et le filtrage des exclusions et permet d'informer l'Équipe d'investissement d'éventuelles violations des règles de cette politique.

### **Conformité aux normes et garanties minimales**

Dans le cadre de la priorité donnée aux entreprises de grande qualité gérées par des dirigeants hautement qualifiés, l'Équipe d'investissement attend des émetteurs des titres en portefeuille qu'ils se conforment aux normes et garanties minimales relatives aux droits humains, aux droits du travail, à l'environnement, à l'éthique des affaires et à la corruption, telles que définies au niveau international. L'Équipe d'investissement surveille continuellement les pratiques des affaires à l'aide des données de tiers relatives aux controverses ESG et au filtrage des normes, notamment en ce qui concerne les violations du Pacte mondial des Nations unies, ainsi qu'au travers de ses recherches et des dialogues qu'elle entretient directement avec les dirigeants des entreprises.

L'Équipe d'investissement analyse les titres des émetteurs soupçonnés d'être en situation de grave violation des normes et principes susmentionnés. Ces émetteurs sont généralement exclus si, à l'issue de ses recherches et/ou travaux de dialogue, l'Équipe d'investissement considère que la violation constatée nuit à la viabilité du rendement du capital d'exploitation, qu'elle crée un risque important pour la réputation et la situation financière et que l'émetteur ne s'engage pas à prendre des mesures correctives. Ces exclusions sont déterminées par l'avis de l'Équipe d'investissement plutôt qu'uniquement sur la base des données de tiers. Le processus qui mène à cette décision peut s'appuyer sur des analyses et des indicateurs d'implication dans les controverses ESG fournis par des tiers.

### **Filtrage ESG**

L'Équipe d'investissement estime que la Stratégie promeut des intérêts environnementaux en raison de l'application d'un processus de filtrage d'exclusion contraignant (décrit ci-dessus) et de la nature de son processus de décision d'investissement. L'Équipe d'investissement applique des critères ESG visant, pour la Stratégie, une intensité d'émissions de GES nettement inférieure à celle de l'univers de référence (qui, uniquement aux fins de la comparaison de l'intensité des émissions de GES, est défini comme couvrant les entreprises de l'indice MSCI AC World dont la capitalisation boursière est supérieure à 5 milliards USD). Au sens de la Stratégie, le terme de GES a la définition qui lui est donnée dans le Protocole GES et inclut le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), les hydrofluorocarbones (HFC), les perfluorocarbures (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>) mesurées en tonnes métriques de CO<sub>2</sub> et en équivalent CO<sub>2</sub>. D'autre part, un aspect essentiel et intégré du processus d'investissement consiste à évaluer des facteurs importants pour la viabilité à long terme du rendement du capital d'exploitation, notamment les facteurs ESG, et à rechercher un dialogue avec les dirigeants des entreprises dans le cadre de ce processus.

## Indicateurs de durabilité

L'Équipe d'investissement mesure et contrôle l'intensité des émissions de GES des entreprises détenues par la Stratégie à l'aide de certains indicateurs de durabilité (voir ci-dessous).

Le tableau ci-après reprend ces indicateurs de durabilité avec une explication détaillée, le seuil maximal autorisé et les sources des données utilisées :

Intérêt environnemental	Indicateur de durabilité	Indicateur	Méthodologie	Sources des données
Environnement	<b>Intensité d'émissions de GES des revenus de l'entreprise (tonnes métriques de GES par million USD de chiffre d'affaires).</b>	Intensité d'émissions de GES des revenus de l'entreprise mesurée par les émissions des champs d'application 1 et 2. Émissions de carbone de champ d'application 1 : émissions issues de sources contrôlées par l'entreprise émettrice des titres sous-jacents. Émissions de carbone de champ d'application 2 : émissions issues de la consommation d'électricité, de courant ou d'autres sources d'énergie achetée et produite en amont de l'entreprise émettrice des titres sous-jacents.	Un calcul pondéré moyen de l'intensité d'émissions de GES est réalisé à l'échelle du portefeuille et comparé à l'univers de référence de l'indice MSCI ACWI. Le seuil maximal autorisé s'élève à 50 % du niveau de l'univers de référence..	S&P Trucost, MSCI ESG <sup>6</sup>

## SOURCES DES DONNÉES

En complément de ses propres travaux d'analyse et du filtrage d'exclusion ci-dessus, l'Équipe d'investissement a recours à des données de tierces parties, telles que MSCI et S&P Trucost. Le coût lié à l'utilisation de ces données de tiers est supporté par l'Équipe d'investissement.

<sup>6</sup> Les sources des données ci-dessus correspondent aux principaux fournisseurs. Le Conseiller en investissement peut avoir recours aux données ESG et notations fournies par d'autres prestataires tiers pour compléter ces sources principales.

## ANNEXE

### Définitions des secteurs et sous-secteurs

Le tableau ci-dessous détermine les exclusions couvertes par la politique de filtrage d'exclusion de la Stratégie.

Type	Exclusion	Sub-Industry/ Factor Name	Definition
GICS	Métaux et exploitation minière	Acier	Producteurs de fer, d'acier et de produits connexes, y compris extraction de charbon (de coke) métallurgique destiné à la production d'acier.
GICS	Tabac	Tabac	Fabricants de cigarettes et d'autres produits à base de tabac.
GICS	Services aux collectivités	Compagnies d'électricité	Sociétés produisant ou distribuant de l'électricité. Couvre les centrales nucléaires et non-nucléaires.
GICS	Services aux collectivités	Compagnies de gaz	Entreprises dont l'activité principale consiste à distribuer et acheminer du gaz naturel et manufacturé. N'inclut pas les entreprises liées essentiellement à l'exploration et la production de gaz, lesquelles sont classées dans le sous-secteur Exploration et production de pétrole et de gaz. N'inclut pas non plus les entreprises de stockage et/ou de transport de pétrole, de gaz et/ou de produits raffinés, qui sont classées dans le sous-secteur Stockage et transport de gaz et de pétrole.
GICS	Services aux collectivités	Producteurs d'électricité indépendants et négociants en énergie	Entreprises opérant en tant que Producteurs d'électricité indépendants, spécialistes du négoce et de la vente de gaz et d'électricité et/ou Marchands intégrés d'énergie. Exclut les producteurs d'énergie à partir d'une source renouvelable, notamment solaire, hydraulique et éolienne. N'inclut pas non plus les sociétés d'acheminement et de distribution d'électricité, classées dans le sous-secteur Compagnies d'électricité.
GICS	Services aux collectivités	Services polyvalents aux collectivités	Sociétés de services aux collectivités œuvrant dans différentes activités en plus d'opérations principales liées à l'électricité, au gaz et/ou à l'eau.
BISR Revenue	Divertissement pour adulte	Divertissement pour adulte – Pourcentage maximum des revenus	Pourcentage ou estimation de pourcentage maximum des revenus tirés d'une activité de divertissement pour adulte au cours d'une année récente.
BISR Revenue	Alcool	Alcool – Pourcentage maximum des revenus	Pourcentage ou estimation de pourcentage maximum des revenus tirés d'une activité de production, distribution, vente, redevance ou fourniture de boissons alcoolisées au cours d'une année récente.
BISR Revenue	Armes à feu à usage civil	Armes à feu à usage civil – Pourcentage maximum des revenus	Pourcentage ou estimation de pourcentage maximum des revenus tirés d'une activité de production ou de vente d'armes à feu et munitions à usage civil au cours d'une année récente.
BISR Revenue	Jeux d'argent	Jeux d'argent – Pourcentage maximum des revenus	Pourcentage ou estimation de pourcentage maximum des revenus tirés d'une activité liée aux jeux d'argent au cours d'une année récente.
BISR Revenue	Tabac	Tabac – Pourcentage maximum des revenus	Pourcentage ou estimation de pourcentage maximum des revenus tirés d'une activité liée au tabac au cours d'une année récente.
BISR Revenue	Armes	Armes – Pourcentage maximum des revenus	Pourcentage ou estimation de pourcentage maximum des revenus tirés d'une activité liée à des systèmes et composants d'armement et leurs dispositifs et services de support au cours d'une année récente.
BISR Any Tie	Armes controversées	Armes controversées – Moindre lien	Entreprises entretenant le moindre lien avec des bombes à fragmentation, mines antipersonnel, armes biologiques/chimiques, armes à uranium appauvri, armes à laser aveuglant, armes incendiaires et/ou éclats non localisables.
BISR Any Tie	Uranium appauvri	Armes – Fabricant d'uranium appauvri	Entreprises impliquées dans la fabrication d'armes et munitions à uranium appauvri, y compris entreprises de fabrication d'obus-flèches perforants stabilisés par ailettes avec sabot détachable et trace (APFSDS-T), de missiles à énergie cinétique avec pénétrateurs à uranium appauvri, et de blindages à uranium appauvri, y compris blindages composites de tanks.

Type	Exclusion	Sub-Industry/ Factor Name	Definition
BISR Any Tie	Uranium appauvri	Armes – Détention par une société liée aux armes à l'uranium appauvri	Entreprises dont au moins 50 % du capital est détenu par une société impliquée dans les armes à uranium appauvri.
BISR Any Tie	Uranium appauvri	Armes – Détention d'une société d'armes à l'uranium appauvri	Entreprises détenant entre 20 % et 49,99 % du capital d'une société liée à l'uranium appauvri. Les filiales détenues à 50 % ou plus sont considérées par MSCI comme des filiales consolidées.
BISR Any Tie	Énergies fossiles	Énergies fossiles – Moindre lien	Entreprises entretenant un lien avec les énergies fossiles (charbon thermique, pétrole ou gaz), notamment possession de gisement, revenus liés et production d'énergie. N'inclut pas les entreprises dont il est établi qu'elles possèdent des réserves de charbon métallurgique.